



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°25 du : 4 mars 2020
Délibération n° : 2020.005
Page 1 sur 2

**Objet : Mission ENERGIE et adaptation au changement climatique 2020 2021**

Par suite d'une convocation en date du 25 février 2020, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 4 mars 2020 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix</b>			
Maurice DUFOUR	<i>Absent</i>	Francine DAERDEN	<b>Présente</b>
Gérard FROMM	<i>Absent</i>	Sébastien FINE	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<b>Présent</b>	Romain GRIZKA	<i>Absent</i>
Thierry BOUCHIE	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Martine ALYRE	<b>Présente</b>	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix</b>			
Christian LAURENS	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Bernard LETERRIER	<i>Absent</i>	Dominique MOULIN	<i>Absent</i>
Serge LAURENS	<b>Présent</b>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Max BREMOND	<b>Présent</b>	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix</b>			
Serge GIORDANO	<b>Présent</b>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Gérard GUIMBERT	<b>Présent</b>	Jean-Robert RICHARD	<i>Absent</i>

\*\*\*

Vu

- La délibération 2019.027 concernant la mise en place d'une mission énergie de 2020 à 2022 ;
- La décision de l'ADEME d'octroyer un financement sur une durée de 18 mois au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras dédié à la mission Energie et adaptation au changement climatique ;
- Le débat d'orientation budgétaire acté par délibération 2019.031 en date du 16 décembre 2019.

**CONSIDERANT**

- Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, souhaite poursuivre la dynamique énergie ;
- Que la transition écologique a besoin d'ingénierie territoriale pour se mettre au service du projet de territoire mais également au profit des collectivités du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, et de leur projet ;
- Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est l'outil idoine pour mettre en place cette ingénierie ;

Objet : Mission ENERGIE et adaptation au changement climatique 2020 2021

Qu'une partie des primes CEE TEPCV, conformément à ce qui a été acté lors du débat d'orientation budgétaire, puisse venir compléter une subvention pour une mission du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, au titre de l'autofinancement et cela pour permettre de ne pas solliciter la participation des EPCI.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	7
Nombre de membres présents	7	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		7	
Pour	7	Contre	0
		Abstention	0

## LE CONSEIL SYNDICAL

Décide de remplacer la délibération 2019.027 ;

Décide qu'une mission énergie d'une durée de 18 mois soit portée par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Décide que le programme de la mission s'articule autour de l'animation, l'émergence et le suivi opérationnel des actions et projets liés aux CEE pour les collectivités et partenaires du territoire ; de la coordination et de l'émergence des projets d'adaptation au changement climatique et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, et à l'émergence de nouveaux programmes tels que Citer'gie ou autres afin de trouver les financements à de nouveaux projets et au bénéfice des collectivités ;

Décide de dédier des moyens de fonctionnement à cette mission, dont du personnel et stagiaire ;

Approuve le plan de financement pour 18 mois comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Charges salariales	55 000€	ADEME Poste	32 000€
Dépenses de communication, de formation et d'animation, dont stagiaires et frais de déplacement	12 000€	ADEME dépenses externes	12 000€
		Autofinancement	23 000€
TOTAL	67 000€	TOTAL	67 000€

Décide de solliciter le montant de 44 000 € de subvention à l'ADEME ;

Décide de prendre l'autofinancement sur les bénéfices CEE obtenus et de ne pas solliciter les EPCI ;

Autorise le Président à signer toutes conventions, contrats, actes ou partenariats en lien avec ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,  
Pierre LEROY